

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 19

Artikel: Les lapins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aucun pays n'était plus morcelé, nulle terre n'avait conservé plus de traces du moyen âge. Chaque ville avait ses privilèges, ses usages particuliers. Les *Etats de Vaud* se réunissaient à Moudon, la ville centrale. Les nobles, les villes, le clergé, envoyaient leurs députés à la diète de la petite nation. Le conseil de Moudon, espèce de vorort, ou le bailli de Vaud, représentant du prince, convoquaient les Etats.

Il n'y avait alors à Moudon ni palais, ni salle des députés. On se rassemblait dans une auberge ou chez l'un des bourgeois du lieu. Les affaires se traitaient à peu près comme à la diète suisse : les députés suivaient leurs instructions, les trois ordres ayant des intérêts différents. « Souvent l'on était en si petit nombre, dit le *Chroniqueur*, que l'on n'osait rien arrêter. Nyon, dont les députés avaient à faire deux ou trois journées de voyage pour arriver à Moudon, négligeait souvent de les envoyer : il fallait, par de fortes amendes, la contraindre à remplir ses devoirs fédéraux. Rien de fort, rien de gênant, rien de trop progressif : on en restait le plus souvent aux bonnes vieilles coutumes. On eût pu prendre pour devise : le mieux est ennemi du bien. Lorsqu'on avait formulé une résolution elle devenait loi par la sanction du prince, et le héraut général veillait à ce qu'elle fût publiée à haute et intelligible voix sur les marchés des villes, devant le peuple assemblé. Ainsi se faisait, ainsi se promulgait la loi. Le prince avait juré de n'imposer au pays aucune ordonnance qui ne fût le vœu de la nation exprimé par les Etats. »

(A suivre.)

L. M.



Un de nos abonnés vient de nous remettre le conte suivant, dont il dit ne pas connaître l'auteur. Cette pièce nous paraît assez amusante pour être publiée, et nos lecteurs la liront sans doute avec plaisir.

Les lapins.

Jeunes et vieux, ici-bas chacun aime
A se faire servir : c'est le bonheur suprême !
Nous devons donc, envers nos gens,
Bien qu'ils aient des défauts, nous montrer indulgents,
Puisqu'on ne peut tout faire par soi-même.
Monsieur Bonnaud, tout le premier,
Assurément pense de même,
En dépit du tour qu'hier lui fit son cuisinier.
En rentrant de la chasse, il va dans sa cuisine :
Eh ! Jean ! — Monsieur ! — Tu vois dans mon carnier
Ces trois lapins : prends-les, mets-les dans un panier,
Chez mon ami Charpins porte-les ; j'imagine
Que ce cadeau peut lui faire plaisir,
Il aime le gibier et j'ai su le choisir.
Comme tu vois, ils ont fort bonne mine.
Dispose-toi sur le champ à partir.....
Ah !... je te charge aussi de lui remettre,
Avec les trois lapins ce petit bout de lettre,
Tu m'entends ? — Oui, monsieur. — Avant la fin du jour
Tu peux, je crois, être ici de retour,
N'est-il pas vrai ? — Monsieur, la course est un peu forte,
Les chemins sont mauvais, le paquet lourd : n'importe,
Je vais me dépêcher... — Ah ! ah ! je te comprends,
Tu voudrais boire un coup ! Tiens, voilà de quoi : prends,
Surtout sois sobre, Jean ! — Monsieur, soyez tranquille,
Vous savez bien, d'ailleurs, que jamais ma raison
N'a chancelé : chacun dans la maison

Me rend justice. Et puis tout me semble facile
Pour vous servir, car monsieur est si bon !...
— Tu veux donc me tromper ?... Tu me flattes, fripon.
— Ah ! monsieur ! — Allons, pars, et tâche d'être agile.
J'attends une réponse, et quand tu rentreras,
Tout aussitôt tu me l'apporteras.
Ce Jean était un être assez docile,
Laborieux, très-honnête garçon,
Du reste, fin autant qu'habile,
Mais quelquefois trop sans façon.
Il a déjà passé trois bornes d'une haleine :
Il s'aperçoit alors que son panier le gêne.
Ces trois lapins, dit-il, me pèsent sur les bras ;
Au moins si je voyais un âne, une voiture,
Je les mettrais dessus ; ma mauvaise aventure
Veut que sur ce chemin je n'en rencontre pas...
Mais, quel est ce bouchon de si bonne tournure ?
Je connais cette auberge : entrons-y de ce pas ;
Je vais me reposer et casser une croûte.
Mon maître m'a permis de boire un coup en route,
Mais je ne boirai pas sans manger, c'est tout clair.
J'ai de l'argent, le pain n'est pas trop cher ;
Je vais me régaler. Mettons-nous en dépense...
Oui ! mais l'*Auberge du Bel-Air*
N'est pas très-bien fournie : on a maigre pitance
Pour son argent... Eh ! parbleu ! quand j'y pense,
Je suis bien sot, ma foi ! j'ai là de quoi manger !
Je porte trois lapins : pourquoi les ménager !
L'ami, si j'en mange un, en aura deux de reste.
C'est bien assez, — deux lapins. — Malepeste !
Et d'ailleurs mon panier en sera plus léger ;
Cette seule raison me paraît suffisante...
Ainsi, régalaons-nous !... Holà ! garçon, servante,
Apportez-moi de suite un broc du meilleur vin
Que vous ayez, et puis prenez-moi ce lapin,
Qu'on le mette à la broche et qu'on se diligente.
Je suis pressé, je meurs de soif et de faim !
Pour le servir alors chacun s'empresse,
La fille, le valet, le maître et la maîtresse,
Tout, enfin, dans l'auberge, est sens dessus dessous
Pour le lapin. — Tandis qu'on le prépare,
Voyez ce que c'est que de nous,
Du cœur de Jean un scrupule s'empare :
Comme bientôt notre raison s'égare,
Dit-il, lorsque l'on veut surtout,
En bravant son devoir satisfaire son goût !
Malheureux ! qu'ai-je fait !... Tout mon cœur se décroche,
L'ombre de ce lapin va me suivre partout !...
Mais, d'un autre côté, j'entends tourner la broche,
Il faut bien maintenant que j'aille jusqu'au bout.
Au diable les remords, ce sont des trouble-fête,
Il en arrivera, ma foi, ce qu'il pourra.
Pendant ce temps sur la table on apporte
Nappe, pain, broc, couvert, *et cætera*,
Et puis après on apporte la bête...
Bien que gourmand, il craint d'arriver tard.
En hâte il mange, il boit, se lève, paye et part,
Puis bientôt il arrive au but de son voyage.
Il pose à terre son bagage,
Remet la lettre et se tient à l'écart
En attendant une réponse.
— Eh bien ! lui dit l'ami Charpins,
Voyons-les donc ces superbes lapins !
— Les voici. — Mais, mon cher, cette lettre m'annonce
Trois lapins — Oui, monsieur, trois lapins. — C'est au mieux,
Mais dans votre panier moi je n'en vois que deux...
— Oui, monsieur, deux lapins. — Eh bien ! par cette lettre
Mon ami m'en annonce trois.
— Oui, monsieur, trois lapins. — Mais encore une fois,
Je n'en vois là que deux, peut-être....
— Oui, monsieur, deux lapins. — Vous me comprenez mal,
Vous m'apportez deux lapins à cette heure ?
— Oui, monsieur, deux lapins. — Il m'en faut, au total,
Trois, vous dis-je. — Oui, monsieur, trois lapins. — Que je
Si j'ai vu de ma vie un tel original !

[meure

Ecoutez-moi, mon cher, avec vous je m'explique
Très-clairement je crois...
Voici bien deux lapins, le fait est sans réplique.
— Oui, monsieur, deux lapins. — Eh bien il m'en faut trois.
— Oui, monsieur, trois lapins. — Ennuyeuse bourrique,
Tenez, chez mon ami retournez au plus tôt
Et de ma part remettez-lui ce mot...
Ah! si l'esprit se vendait en boutique
Vous ne feriez pas mal d'en prendre un fameux lot,
Vous en avez besoin. Allez... Jean, sans mot dire,
Repart. Au milieu du chemin,
Il revoit son auberge, il pense à son lapin
Et ne peut s'empêcher de rire.
Mais, enfin, au logis le voici de retour.
Jean! Qu'est-ce donc, que veut dire ce tour?
Tantôt dans ce panier ne t'ai-je pas fait mettre
Trois lapins? — Oui, monsieur, trois lapins. — Par sa lettre
Mon ami répond qu'il n'en reçoit que deux.
— Oui, monsieur, deux lapins. — Le fait est merveilleux!
Mais cependant tu devais lui remettre
De ma part trois lapins? — Oui, monsieur, trois lapins.
— Mais je te dis que mon ami Charpins
M'écrit n'avoir reçu que deux lapins... Pécore!
Tu m'entends? — Oui, monsieur, oui, deux lapins. — Encore,
Lourdeau! mais ce matin je t'en ai donné trois...
— Oui, monsieur, trois lapins. — Ah! brisons cette fois
Tes réponses, maraud, me font tourner la tête...
Il en manque un!... Mais tout examiné,
De ce lapin, dis-moi, n'aurais-tu point diné?...
— Ah! ah! monsieur, vous n'êtes pas si bête
Que votre ami, vous m'avez deviné!

Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Le compte-rendu du Conseil d'Etat, pour l'année 1868, renferme des renseignements historiques d'un grand intérêt sur tous nos établissements d'instruction publique. Comme le compte-rendu n'est pas entre les mains de chacun, nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire la plupart de ces notices. Nous commençons aujourd'hui par *Vevey*.

Dès l'époque de la Réformation, la ville de Vevey eut, « sous le bon plaisir de leurs Excellences, une » *eschole pour instruire les enfants à la piété et aux bonnes lettres.* » Elle était desservie par des étudiants en théologie, pensionnaires de Messieurs de Berne à Lausanne, et envoyés par les ministres de la classe, de là de fréquentes mutations. Un progrès fut réalisé en 1592 par un arrêt souverain qui autorisa le conseil de la ville à élire un *Régent à demeure*. La pension annuelle allouée par le gouvernement fut complétée par la ville, qui devait, en outre, fournir le local. Le choix du régent devait être soumis à l'approbation des deux pasteurs de Vevey. Le programme se bornait à l'étude de la religion et des éléments des langues classiques.

En 1627, un règlement pour le collège régularisa divers essais tentés depuis quelques années. On établit trois classes, dont deux latines et une française: cette dernière était simplement préparatoire aux deux autres. Les trois régents étaient généralement pris parmi les ministres non encore membres de la classe. Ils étaient sous la surveillance de deux *scolarques*, qui avaient l'administration du collège, de concert avec le *Recteur*, lequel était un des deux pasteurs. L'enseignement comprenait les rudiments des langues latine et grecque, la grammaire fran-

çaise et la rhétorique, l'étude du Testament et du Catéchisme.

Un nouveau règlement de 1671 étend le champ d'enseignement en le répartissant en cinq classes. On devait parler latin dans les deux premières. Dans la première classe, le programme comprenait la logique, la rhétorique, le latin, le grec et la religion. Dans la cinquième, c'était l'alphabet, le catéchisme et le Testament. Leurs Excellences se chargèrent du traitement d'une partie des régents et la ville de celui des autres. Il était évident que la dernière et même l'avant-dernière classe n'étaient que de simples écoles primaires ou des espèces d'écoles préparatoires. Le bâtiment du collège fut restauré et agrandi en 1666 et en 1682.

En 1650, les traitements des trois maîtres étaient de 400 fr., 320 fr. et 240 fr. anciens, payés en grande partie en nature.

Ensuite d'une réorganisation du collège, basée sur la loi de 1806, le latin, contre lequel il y avait eu une réaction dès 1795, reprit ses droits; seulement à côté des trois classes latines furent instituées trois classes françaises non subordonnées aux autres, mais marchant parallèlement; ce système fut suivi jusqu'en 1838. Le collège était sous la surveillance de la *Chambre collégiale* et sous celle du *Conseil académique*. Les élèves sortant de la première classe latine à 14 ans pouvaient entrer dans l'auditoire de Belles-Lettres à Lausanne. Dès 1795, une part importante avait été faite dans le programme aux mathématiques, à la géographie historique, à la sphère, à la littérature française, aux éléments de l'histoire naturelle et à la lecture raisonnée. C'était la tâche spéciale d'une classe supérieure destinée aux élèves qui, sortant de la seconde latine, ne voulaient pas continuer les études classiques. De la seconde latine on entrait dans la seconde classe du collège de Lausanne.

Dans le programme de 1806, une grande partie des progrès réalisés en faveur des études non classiques fut conservée au profit des trois classes dites françaises, de sorte que Vevey possédait déjà à cette époque une sorte d'école moyenne annexée à son collège latin.

Les traitements des instituteurs à cette époque s'élevaient à 1000, 900, 800, 700 et 600 fr., ce qui était beaucoup.

Le nombre des élèves de ces cinq classes était d'environ 150, savoir 1/5 dans les classes latines et 4/5 dans les ordres français.

Cet établissement fut réorganisé en 1838. On lui donna encore de plus grandes proportions en établissant 8 instituteurs réguliers et 4 maîtres spéciaux. On le divisa en 11 classes, savoir cinq classes latines, 3 classes moyennes et 3 classes préparatoires. Le nombre des élèves monta à 120, y compris les 3 classes préparatoires.

Sous la loi de 1846, le nombre des maîtres a été conservé, mais l'établissement lui-même a subi plusieurs transformations par la suppression de telle ou telle classe et l'adjonction ou le dédoublement de telle ou telle autre. Ces changements divers ont